LIQUIDE SANS NICOTINE - PARADISE

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. - Identificateur de produit

Nom commercial LIQUIDE SANS NICOTINE - PARADISE
Nom chimique
Type de produit Mélange

1.2. - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

- Liquide aromatisé pour recharge des cigarettes électroniques
- Usage professionnel et/ou industriel
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VECTEUR SANTE
20 rue Augustin Fresnel
78410 AUBERGENVILLE France
Tél. +33 (0)1 30 90 08 77 Fax +33 (0)1 30 90 38 58
SDS Contact : nogue@vecteursante.fr

1.4. - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Not Classified	Non classé

2.2. - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucune
Pictogrammes : Aucun
Mentions de danger : Aucune
Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.

Phrases EUH : Aucune

2.3. - Autres dangers

Substances ou mélanges PBT

- Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PTB/vPvB de REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. - Substances

Non applicable

LIQUIDE SANS NICOTINE - PARADISE

3.2. - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Glycerol	N° CAS : 56-81-5 N° Index : N° CE : 200-289-5	30 - 40	Not Classified -	
Ethanol	N° CAS : 64-17-5 N° Index : 603-002-00-5 N° CE : 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX	<= 0,8	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. - Description des premiers secours

Mesures en cas d'inhalation - Veiller à un apport d'air frais.

Mesures en cas de contact avec la peau - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Mesures en cas de contact avec les yeux - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Mesures en cas d'ingestion - Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets après contact avec les yeux - Peut provoquer une irritation des yeux

4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
- Dioxyde de carbone (CO_2)
- Poudre d'extinction
- Jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers - Liquide combustible.

Produits de décomposition - Production d'acroléine à haute température. >280°C
Monoxyde de carbone.

5.3. - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Eloigner toute source d'ignition.

	- Utiliser un équipement de protection personnel.
Pour les secouristes	- Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils appropriés de confinement	- Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Conseils appropriés de nettoyage	- Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Recueillir mécaniquement.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4. - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir paragraphe 13
- Maniement sûr: voir paragraphe 7
- Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations	- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Température de stockage recommandée
- +15°C à +25°C
- Conserver le récipient bien fermé.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Protéger contre: Forte chaleur
- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Uniquement E-liquide

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. - Paramètres de contrôle

Glycerol (56-81-5)	
VME mg/m3 (FR)	10 mg/m3
Ethanol (64-17-5)	
VME ppm (FR)	1000 ppm

VME mg/m3 (FR)	1900 mg/m3
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m3 (FR)	9500 mg/m3

8.2. - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : - En cas de risque d'éclaboussures: Lunettes avec protections latérales
- Protection du corps appropriée : blouse de laboratoire, tout autre vêtement de travail

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : - Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide	Aspect	Fluide
Couleur	clair	Odeur	Parfumé

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	non applicable
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	1,01 g/cm3
Solubilité (Eau)	Soluble
Solubilité (Ethanol)	Soluble
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2. - Autres informations

Teneur en COV	< 2 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

LIQUIDE SANS NICOTINE - PARADISE

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. - Conditions à éviter

- Eloigner toute source d'ignition.

10.5. - Matières incompatibles

- Agent réducteur

10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Production d'acroléine à haute température > 280°C.

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

Ethanol (64-17-5)	
LD50 oral (rat)	13600 mg/kg

Corrosion cutanée / irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves / irritation oculaires - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

LIQUIDE SANS NICOTINE - PARADISE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique	- Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée	- Non classé
Danger par aspiration	- Non classé

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

12.1. - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2. - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3. - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5. - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PTB/vPvB de REACH annexe XIII

12.6. - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées de traitement des déchets	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

LIQUIDE SANS NICOTINE - PARADISE

Evacuation des eaux	- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau
Précautions particulières à prendre	- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU

Non applicable

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

14.4. - Groupe d'emballage

14.5. - Dangers pour l'environnement

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des candidats Reach	Aucun
Composants dans l'annexe XIV	Aucun
Composants dans l'annexe XVII	Aucun
Teneur en COV	< 2 %

15.2. - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit	- Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange: - Ethanol- Nicotine

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Versions de la FDS

N° de version	Date émission	Description des modifications
1	11/01/2017	

Textes des phrases réglementaires

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable - Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Not Classified	Non classé

LIQUIDE SANS NICOTINE - PARADISE

*** *** ***

LIQUIDE NICOTINE 3 MG/ML - PARADISE

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. - Identificateur de produit

Nom commercial LIQUIDE NICOTINE 3 MG/ML - PARADISE
Nom chimique
Type de produit Mélange

1.2. - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

- Liquide aromatisé pour recharge des cigarettes électroniques
- Usage professionnel et/ou industriel
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VECTEUR SANTE
20 rue Augustin Fresnel
78410 AUBERGENVILLE France
Tél. +33 (0)1 30 90 08 77 Fax +33 (0)1 30 90 38 58
SDS Contact : nogue@vecteursante.fr

1.4. - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie cutanée

2.2. - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : nicotine (CAS No.: 54-11-5)

Mention d'avertissement : Attention
Pictogrammes de danger

Mentions de danger

H312	Nocif par contact cutané

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Phrases EUH : Aucune

LIQUIDE NICOTINE 3 MG/ML - PARADISE

2.3. - Autres dangers

Substances ou mélanges PBT — - Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PTB/vPvB de REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. - Substances

Non applicable

3.2. - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Glycerol	N° CAS : 56-81-5 N° Index : N° CE : 200-289-5	30 - 40	Not Classified -	
Ethanol	N° CAS : 64-17-5 N° Index : 603-002-00-5 N° CE : 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX	<= 0,8	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	
nicotine	N° CAS : 54-11-5 N° Index : 614-001-00-4 N° CE : 200-193-3	0,2 - 0,3	Acute Tox. 1 Dermal - H310 Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Chronic 2 - H411	

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. - Description des premiers secours

Mesures en cas d'inhalation — - Veiller à un apport d'air frais.

Mesures en cas de contact avec la peau — - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Mesures en cas de contact avec les yeux — - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Mesures en cas d'ingestion — - Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets après contact avec la peau — - Nocif par contact cutané.
- Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Symptômes et effets après contact avec les yeux — - Peut provoquer une irritation des yeux

4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés — - Dioxyde de carbone (CO_2)
- Poudre d'extinction
- Jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés — - Jet d'eau à grand débit

5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

LIQUIDE NICOTINE 3 MG/ML - PARADISE

Dangers particuliers	- Liquide combustible.
Produits de décomposition	- Production d'acroléine à haute température. >280°C Monoxyde de carbone.

5.3. - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	- Eloigner toute source d'ignition. - Utiliser un équipement de protection personnel.
Pour les secouristes	- Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils appropriés de confinement	- Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Conseils appropriés de nettoyage	- Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Recueillir mécaniquement.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4. - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir paragraphe 13
- Maniement sûr: voir paragraphe 7
- Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations	- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Température de stockage recommandée
- +15°C à +25°C
- Conserver le récipient bien fermé.
- Eloigner toute source d'ignition.

LIQUIDE NICOTINE 3 MG/ML - PARADISE

- Protéger contre: Forte chaleur
- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Uniquement E-liquide

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. - Paramètres de contrôle

Glycerol (56-81-5)	
VME mg/m3 (FR)	10 mg/m3
Ethanol (64-17-5)	
VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m3 (FR)	1900 mg/m3
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m3 (FR)	9500 mg/m3
nicotine (54-11-5)	
VME mg/m3 (FR)	0,5 mg/m3

8.2. - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- En cas de risque d'éclaboussures: Lunettes avec protections latérales
- Protection du corps appropriée : blouse de laboratoire, tout autre vêtement de travail
- Gants de protection

- CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)
- Caoutchouc butyle

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide	Aspect	Fluide
Couleur	clair	Odeur	Parfumé

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	non applicable
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible

LIQUIDE NICOTINE 3 MG/ML - PARADISE

Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	1,01 g/cm3
Solubilité (Eau)	Soluble
Solubilité (Ethanol)	Soluble
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2. - Autres informations

Teneur en COV	< 2 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. - Conditions à éviter

- Eloigner toute source d'ignition.

10.5. - Matières incompatibles

- Agent réducteur

10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Production d'acroléine à haute température > 280°C.

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie cutanée - Nocif par contact cutané

LIQUIDE NICOTINE 3 MG/ML - PARADISE

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

nicotine (54-11-5)	
LD50 oral (rat)	22 mg/kg
LD50 dermal (rat)	50 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	50 mg/kg

Corrosion cutanée / irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves / irritation oculaires - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

12.1. - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

nicotine (54-11-5)	
LC50 96 hr fish	> 4 mg/l
NOEC chronic crustacea	> 0,24 mg/l

LIQUIDE NICOTINE 3 MG/ML - PARADISE

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2. - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3. - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5. - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PTB/vPvB de REACH annexe XIII

12.6. - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées de traitement des déchets	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Evacuation des eaux	- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau
Précautions particulières à prendre	- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU

Non applicable

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

14.4. - Groupe d'emballage

14.5. - Dangers pour l'environnement

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

LIQUIDE NICOTINE 3 MG/ML - PARADISE

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des candidats Reach	Aucun
Composants dans l'annexe XIV	Aucun
Composants dans l'annexe XVII	Aucun
Teneur en COV	< 2 %

15.2. - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit	- Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange: - Ethanol- Nicotine

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Versions de la FDS

N° de version	Date émission	Description des modifications
1	11/01/2017	

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 1 Dermal	Toxicité aiguë - Catégorie 1 - Voie cutanée
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë - Catégorie 3 - Voie orale
Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie cutanée
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable - Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Not Classified	Non classé

*** *** ***

LIQUIDE NICOTINE 6 MG/ML - PARADISE

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. - Identificateur de produit

Nom commercial LIQUIDE NICOTINE 6 MG/ML - PARADISE
Nom chimique
Type de produit Mélange

1.2. - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

- Liquide aromatisé pour recharge des cigarettes électroniques
- Usage professionnel et/ou industriel
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VECTEUR SANTE
20 rue Augustin Fresnel
78410 AUBERGENVILLE France
Tél. +33 (0)1 30 90 08 77 Fax +33 (0)1 30 90 38 58
SDS Contact : nogue@vecteursante.fr

1.4. - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie cutanée

2.2. - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : nicotine (CAS No.: 54-11-5)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes de danger

Mentions de danger

H312	Nocif par contact cutané

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Phrases EUH : Aucune

LIQUIDE NICOTINE 6 MG/ML - PARADISE

2.3. - Autres dangers

Substances ou mélanges PBT — - Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PTB/vPvB de REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. - Substances

Non applicable

3.2. - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Glycerol	N° CAS : 56-81-5 N° Index : N° CE : 200-289-5	30 - 40	Not Classified -	
Ethanol	N° CAS : 64-17-5 N° Index : 603-002-00-5 N° CE : 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX	<= 0,8	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	
nicotine	N° CAS : 54-11-5 N° Index : 614-001-00-4 N° CE : 200-193-3	0,5 - 0,6	Acute Tox. 1 Dermal - H310 Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Chronic 2 - H411	

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. - Description des premiers secours

Mesures en cas d'inhalation — - Veiller à un apport d'air frais.

Mesures en cas de contact avec la peau — - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Mesures en cas de contact avec les yeux — - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Mesures en cas d'ingestion — - Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets après contact avec la peau — - Nocif par contact cutané.
- Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Symptômes et effets après contact avec les yeux — - Peut provoquer une irritation des yeux

4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés — - Dioxyde de carbone (CO_2)
- Poudre d'extinction
- Jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés — - Jet d'eau à grand débit

5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	- Liquide combustible.
Produits de décomposition	- Production d'acroléine à haute température. >280°C Monoxyde de carbone.

5.3. - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	- Eloigner toute source d'ignition. - Utiliser un équipement de protection personnel.
Pour les secouristes	- Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils appropriés de confinement	- Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Conseils appropriés de nettoyage	- Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Recueillir mécaniquement.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4. - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir paragraphe 13
- Maniement sûr: voir paragraphe 7
- Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations	- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Température de stockage recommandée
- +15°C à +25°C
- Conserver le récipient bien fermé.
- Eloigner toute source d'ignition.

LIQUIDE NICOTINE 6 MG/ML - PARADISE

- Protéger contre: Forte chaleur
- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Uniquement E-liquide

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. - Paramètres de contrôle

Glycerol (56-81-5)	
VME mg/m3 (FR)	10 mg/m3
Ethanol (64-17-5)	
VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m3 (FR)	1900 mg/m3
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m3 (FR)	9500 mg/m3
nicotine (54-11-5)	
VME mg/m3 (FR)	0,5 mg/m3

8.2. - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- En cas de risque d'éclaboussures: Lunettes avec protections latérales
- Protection du corps appropriée : blouse de laboratoire, tout autre vêtement de travail
- Gants de protection

- CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)
- Caoutchouc butyle

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide	Aspect	Fluide
Couleur	clair	Odeur	Parfumé

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	non applicable
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible

LIQUIDE NICOTINE 6 MG/ML - PARADISE

Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	1,01 g/cm3
Solubilité (Eau)	Soluble
Solubilité (Ethanol)	Soluble
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2. - Autres informations

Teneur en COV	< 2 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. - Conditions à éviter

- Eloigner toute source d'ignition.

10.5. - Matières incompatibles

- Agent réducteur

10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Production d'acroléine à haute température > 280°C.

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie cutanée - Nocif par contact cutané

LIQUIDE NICOTINE 6 MG/ML - PARADISE

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

nicotine ((54-11-5))	
LD50 oral (rat)	22 mg/kg
LD50 dermal (rat)	50 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	50 mg/kg

Corrosion cutanée / irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves / irritation oculaires - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

12.1. - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

nicotine ((54-11-5))	
LC50 96 hr fish	> 4 mg/l
NOEC chronic crustacea	> 0,24 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2. - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3. - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5. - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PTB/vPvB de REACH annexe XIII

12.6. - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées de traitement des déchets	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Evacuation des eaux	- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau
Précautions particulières à prendre	- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU
Non applicable

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

14.4. - Groupe d'emballage

14.5. - Dangers pour l'environnement

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

LIQUIDE NICOTINE 6 MG/ML - PARADISE

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des candidats Reach	Aucun
Composants dans l'annexe XIV	Aucun
Composants dans l'annexe XVII	Aucun
Teneur en COV	< 2 %

15.2. - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit	- Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange: - Ethanol- Nicotine

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Versions de la FDS

N° de version	Date émission	Description des modifications
1	11/01/2017	

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 1 Dermal	Toxicité aiguë - Catégorie 1 - Voie cutanée
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë - Catégorie 3 - Voie orale
Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie cutanée
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable - Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Not Classified	Non classé

*** *** ***

LIQUIDE NICOTINE 9 MG/ML - PARADISE

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. - Identificateur de produit

Nom commercial LIQUIDE NICOTINE 9 MG/ML - PARADISE

Nom chimique

Type de produit Mélange

1.2. - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

- Liquide aromatisé pour recharge des cigarettes électroniques
- Usage professionnel et/ou industriel
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VECTEUR SANTE
20 rue Augustin Fresnel
78410 AUBERGENVILLE France
Tél. +33 (0)1 30 90 08 77 Fax +33 (0)1 30 90 38 58
SDS Contact : nogue@vecteursante.fr

1.4. - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë - Catégorie 3 - Voie cutanée

2.2. - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : nicotine (CAS No.: 54-11-5)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes de danger

Mentions de danger

H311	Toxique par contact cutané

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P405	Garder sous clef.

LIQUIDE NICOTINE 9 MG/ML - PARADISE

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement agréé
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Phrases EUH : Aucune

2.3. - Autres dangers

Substances ou mélanges PBT — - Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PTB/vPvB de REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. - Substances

Non applicable

3.2. - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Glycerol	N° CAS : 56-81-5 N° Index : N° CE : 200-289-5	30 - 40	Not Classified -	
nicotine	N° CAS : 54-11-5 N° Index : 614-001-00-4 N° CE : 200-193-3	0,8 - 0,9	Acute Tox. 1 Dermal - H310 Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Chronic 2 - H411	
Ethanol	N° CAS : 64-17-5 N° Index : 603-002-00-5 N° CE : 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX	<= 0,8	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. - Description des premiers secours

Mesures en cas d'inhalation — - Veiller à un apport d'air frais.

Mesures en cas de contact avec la peau — - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Mesures en cas de contact avec les yeux — - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Mesures en cas d'ingestion — - Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets après contact avec la peau — - Toxique par contact cutané.
- Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Symptômes et effets après contact avec les yeux — - Peut provoquer une irritation des yeux

4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés — - Dioxyde de carbone (CO_2)
- Poudre d'extinction

LIQUIDE NICOTINE 9 MG/ML - PARADISE

	- Jet d'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	- Jet d'eau à grand débit

5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	- Liquide combustible.
Produits de décomposition	- Production d'acroléine à haute température. >280°C Monoxyde de carbone.

5.3. - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	- Eloigner toute source d'ignition. - Utiliser un équipement de protection personnel.
Pour les secouristes	- Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils appropriés de confinement	- Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Conseils appropriés de nettoyage	- Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Recueillir mécaniquement.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4. - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir paragraphe 13
- Maniement sûr: voir paragraphe 7
- Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations	- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Température de stockage recommandée
- +15°C à +25°C
- Conserver le récipient bien fermé.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Protéger contre: Forte chaleur
- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Uniquement E-liquide

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. - Paramètres de contrôle

Glycerol (56-81-5)	
VME mg/m3 (FR)	10 mg/m3
Ethanol (64-17-5)	
VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m3 (FR)	1900 mg/m3
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m3 (FR)	9500 mg/m3
nicotine (54-11-5)	
VME mg/m3 (FR)	0,5 mg/m3

8.2. - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- En cas de risque d'éclaboussures: Lunettes avec protections latérales
- Protection du corps appropriée : blouse de laboratoire, tout autre vêtement de travail
- Gants de protection

- CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)
- Caoutchouc butyle

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide	Aspect	Fluide
Couleur	clair	Odeur	Parfumé

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	non applicable

LIQUIDE NICOTINE 9 MG/ML - PARADISE

Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	1,01 g/cm3
Solubilité (Eau)	Soluble
Solubilité (Ethanol)	Soluble
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2. - Autres informations

Teneur en COV	< 2 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. - Conditions à éviter

- Eloigner toute source d'ignition.

10.5. - Matières incompatibles

- Agent réducteur

10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Production d'acroléine à haute température > 280°C.

LIQUIDE NICOTINE 9 MG/ML - PARADISE

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Toxicité aiguë - Catégorie 3 - Voie cutanée - Toxique par contact cutané

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

[illegible]	
LD50 oral (rat)	22 mg/kg
LD50 dermal (rat)	50 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	50 mg/kg

Corrosion cutanée / irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves / irritation oculaires - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

12.1. - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

LIQUIDE NICOTINE 9 MG/ML - PARADISE

nicotine (54-11-5)	
LC50 96 hr fish	> 4 mg/l
NOEC chronic crustacea	> 0,24 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2. - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3. - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5. - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PTB/vPvB de REACH annexe XIII

12.6. - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées de traitement des déchets : - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux : - Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Précautions particulières à prendre : - Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU

Numéro ONU (ADR) : UN3144

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (nicotine)

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR	:	6.1
Code de Classification ADR	:	T1
Pictogrammes		

14.4. - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	:	III

14.5. - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

Code de Classification ADR	:	T1
Dispositions spéciales ADR	:	43+274
Quantités limitées ADR	:	5 L
Quantités exceptées ADR	:	E1
Instructions d'emballage ADR	:	P001 IBC03 LP01 R001
Dispositions spéciales d'emballage ADR	:	
Dispositions pour l'emballage en commun ADR	:	MP19
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Code-citerne ADR	:	L4BH
Dispositions spéciales citernes ADR	:	TU15 TE19
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
Catégorie de transport ADR	:	2
Code de restriction en tunnels ADR	:	E
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR	:	CV13 CV28
Dispositions spéciales - Colis	:	V12
Dispositions spéciales - Vrac	:	
Dispositions spéciales - Exploitation	:	S9
N° d'identification du danger ADR	:	60

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des candidats Reach	Aucun
Composants dans l'annexe XIV	Aucun
Composants dans l'annexe XVII	Aucun

LIQUIDE NICOTINE 9 MG/ML - PARADISE

Teneur en COV < 2 %

15.2. - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit

- Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:
- Ethanol- Nicotine

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Versions de la FDS

N° de version	Date émission	Description des modifications
1	11/01/2017	

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 1 Dermal	Toxicité aiguë - Catégorie 1 - Voie cutanée
Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë - Catégorie 3 - Voie cutanée
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë - Catégorie 3 - Voie orale
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable - Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Not Classified	Non classé

*** *** ***